

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-036 du 04 septembre 1997

portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à l'Accord portant création de l'Association des Pays producteurs de café.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

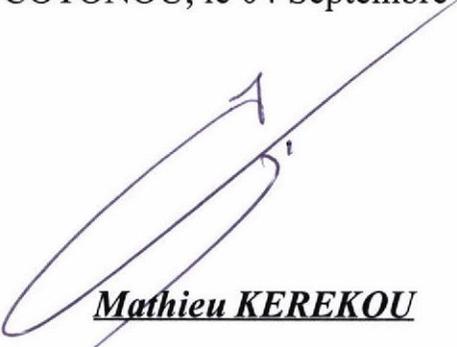
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 2.- Est autorisée l'adhésion de la République du Bénin à l'Accord portant création de l'Association des Pays producteurs de café, signé le 24 Septembre 1993 à Brasilia (République Fédérative du Brésil).

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 04 Septembre 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

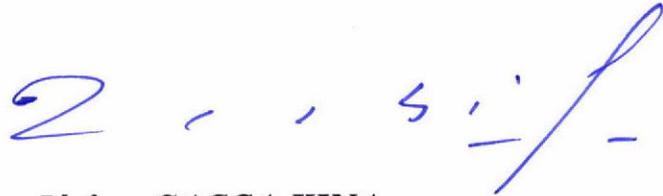
Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

.../...

Le Ministre du Développement Rural,



Jérôme SACCA-KINA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-